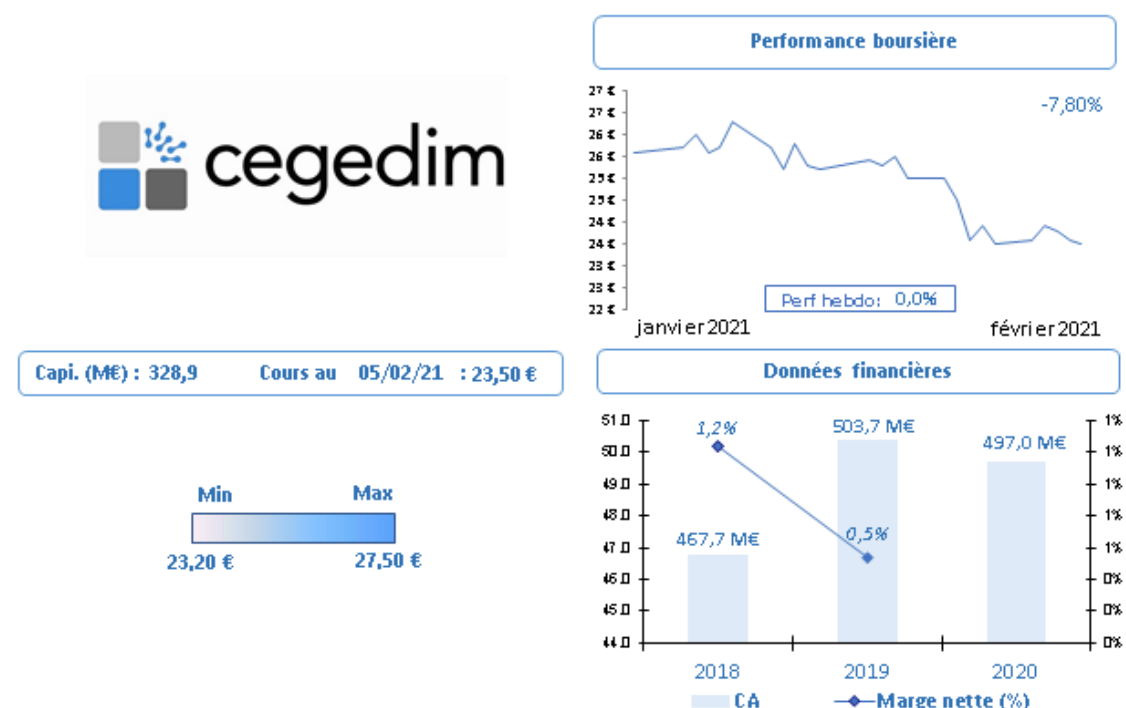


Le Zapping des Smalls

Inscrivez un ami à la newsletter

- Cegedim est la pépite de Louis Albert, Directeur Général, Gérant & CIO d'IDAM
- Plusieurs opérations la semaine passée avec Delta Plus Group, Marie Brizard Wine & Spirits et Europcar
- De nouvelles publications de chiffres d'affaires annuel avec SQLI, Hexaom ou encore Pharmagest
- Cécile Aboulian, responsable de l'analyse financière chez EuroLand Corporate présente Cogra dans Pépites et Pipeaux sur BFM Business

La pépite de la semaine



Par Louis Albert, Directeur Général, Gérant & CIO d'IDAM

Cegedim est une société familiale créée en 1969. La famille Labruno est toujours à sa tête. Le groupe, entré en bourse en 1995, est un éditeur de logiciels et un prestataire de services pour les prestataires de santé. La société cumule donc une exposition aux deux secteurs les mieux valorisés de la cote : les éditeurs de logiciels et la santé.

Son offre est bien diversifiée entre son pôle « Assurances Santé, RH et eServices » (1/3 du chiffre d'affaires) qui tire ses revenus de l'édition de logiciels, de prestation d'intégration et de gestion électronique des documents, et son pôle « Professionnels de santé » qui tire ses revenus de l'édition de logiciels de gestion pour les cabinets de médecins et les officines.

Son activité n'a pas totalement été épargnée en 2020 par la crise sanitaire puisque son résultat opérationnel a été divisé par deux au premier semestre. Le retard a toutefois été comblé dès le second semestre et les performances de l'exercice ont finalement été comparables à celles de 2019. 2021 devrait voir Cegedim renouer avec la croissance. Dans ce cas, la valorisation du groupe apparaîtrait comme particulièrement faible compte tenu de son activité (éditeur de logiciels de santé). Alors que Cegedim est valorisé moins d'une fois son CA et huit fois son EBITDA 2021, un de ses concurrents, Pharmagest, est valorisé plus de sept fois son chiffre d'affaires. Même si les sociétés ne sont pas totalement comparables et que Pharmagest réalise un sans-faute dans son développement depuis des années, la décote nous semble vraiment excessive (PER 2021 de 14x pour Cegedim contre 42x pour Pharmagest).

Après le fort rallye boursier depuis maintenant 9 mois, Cegedim fait partie des rares valeurs ayant une décote notable vis-à-vis de ses comparables et de son historique. La baisse du titre offre un très bon point d'entrée long terme alors que nous avons déjà entamé 2021 et que les prochaines publications (chiffre d'affaires du premier trimestre le 27 avril) devraient déjà montrer le retour de la croissance !

Les opérations de la semaine

Delta Plus Group - Annonce de l'acteur majeur du marché des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I) de l'acquisition de la société Artex (CA de 5,3 M€ en 2020), spécialiste des équipements de protection individuelle antichute en Allemagne. L'entreprise confirme sa volonté d'intensifier sa présence sur le marché européen, qui représente un tiers du marché mondial des équipements de protection individuelle.

Marie Brizard Wine & Spirits – Le Groupe français spécialisé dans la fabrication et la distribution de vins et spiritueux a levé cette semaine environ 100,9 M€ avec son augmentation de capital, se traduisant par l'émission de 67 248 517 nouvelles actions.

Europcar Mobility Group – L'expert de la location de voitures a lancé cette semaine une augmentation de capital avec maintien du DPS d'un montant brut (prime d'émission incluse) de 50,1 M€. Pas moins de 263 710 341 actions nouvelles seront émises au prix unitaire de 0,19€, à raison de 17 actions nouvelles pour 10 actions existantes. Cette opération s'inscrit dans le cadre d'un plan de sauvegarde financière accélérée approuvé le 7 Janvier 2021 par le comité des établissements du crédit.

Les publications de la semaine

Hopscotch Groupe – CA annuel (+4,0% YTD) – Impacté par la crise sanitaire et ses conséquences sur l'événementiel le groupe de communication publie un CA annuel en forte baisse à 123,5 M€ (-37,6%) et une marge brute de 55,6 M€ (vs 70,3 M€ en 2019). La société annonce la mise en œuvre d'un PSE. **Le jour de la publication, le cours a gagné +6,06%.**

SQLI – CA annuel (-3,6% YTD) – La société de services informatiques publie un CA 2020 en baisse de -10,8% à 213,7 M€ en ligne avec l'objectif annoncé de 210 M€. Pour 2021 le groupe table sur un redémarrage de l'activité au S2 après un T1 2021 probablement encore en retrait. **Le cours gagne +3,06% le jour de la publication.**

Hexaom - CA annuel (-5,0% YTD) - Le leader de la construction et de la rénovation de maisons publie un CA annuel en hausse de +4,7% à 881,3 M€. Le bon niveau du carnet de commandes permet au groupe d'être confiant pour son exercice 2021. **Le cours gagne +7,1% le jour de la publication.**

Pharmagest Inter@ctive - CA annuel (+1,4% YTD) - Leader des solutions informatiques de santé en Europe, la société publie un CA 2020 en hausse de +8,3% à 171,8 M€ et de 0,5% à périmètre comparable. **Le cours perd -5,4% le jour J.**

- Bonduelle** - CA T2 de 761 M€ (+0,4%), **-1,2% le jour J.**
- Cast** - CA annuel de 41M€ (+3%), CA 2021 attendu en hausse de +12% et RO positif. **-1,2% le jour J.**
- Navya** - CA annuel de 10,7 M€ (-29%), **-2,2% le jour J.**
- Assystem** - CA annuel de 471,7 M€ (-3,3% en organique). **-3,3% le jour J.**
- Capelli** - CA 9 mois de 190 M€ (+40,2%), **-0,3% le jour J.**
- Sogclair** - CA annuel de 123,1 M€ (-33,5% en publié). **-1,7% le jour J.**
- Synergie** - CA annuel de 2 190 M€ (-17,1%). **Le cours reste stable.**
- LNA Santé** - CA annuel de 573,9 M€ (+8,7%). **Le cours gagne +1,5% le jour J.**

La vidéo de la semaine



L'agenda de la semaine

- 08/02/2021**
 - Abeo – CA T3
 - Aurea – CA T4
 - Tessi – CA T4
- 09/02/2021**
 - AST Groupe – CA T4
 - Atari – Résultat S1
 - ESI Groupe – CA T4
 - Haulotte Group – CA T4
 - Linedata Services – CA T4
- 10/02/2021**
 - Ciaranova – CA T2
 - Lectra – Résultats annuels
 - Neurones – CA T4
- 11/02/2021**
 - Lacroix – CA T4
 - Marie Brizard Wine & Spirits – CA T4
 - Passat – CA S2
 - Poxel – CA T4
 - X-Fab – Résultats annuels
- 12/02/2021**
 - Jacques Bogart – CA T4

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Saide, avec la participation de François Przytyka

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, reconstitution de capital (CBO, LBO, ...)



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif."

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations données dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, explicite ou implicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exhaustivité, l'exactitude ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore de l'usage quelconque manquant à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (le "qualifié") ou qui, conformément au règlement (CE) n° 6092/2003 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2003 (le "règlement"), sont des personnes agréées en vertu de ce règlement, ou (ii) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de titres ou de valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les "Personnes Habilitées"). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'abstenir et se conformer à ces lois et réglementations. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

Want to change how you receive these emails? You can update your preferences or unsubscribe from this list.

